

**Procès-Verbal**

**Conseil de la Communauté  
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Mercredi 13 mai 2015  
à 19 h 00'**

**Salle polyvalente  
Zilling**

Présents :

Président : M. Dany KOCHER.

Vice-Présidents : MM. Christian UNTEREINER, Régis IDOUX, Eric WEBER, Claude HELMBOLD.

Autres membres titulaires :

M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.

M. HAMM Ernest, commune de Berling.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

Mmes, FLAMENT Marie-Claude, ROBINET Sonia, M. WEBER Joseph, commune de Dabo.

M. JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.

M. MARTIN Pierre, commune de Dannelbourg.

M. FRIES Christian, commune de Garrebourg.

M. FIRSION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

M. WITTMANN Michel, commune de Haselbourg.

M. KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. MOUTIER Joseph, commune de Lutzelbourg.

M. BERGER Roger, commune de Mittelbronn.

Mmes SCHNEIDER Josiane, LEHE Christiane, MEUNIER Nadine, MM. SCHNEIDER Jean-Marc, KLEIN Jean-Pierre, DIETRICH Francis, SCHNEIDER Rémy, VIALANEIX Patrick, commune de Phalsbourg.

M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. DEMOULIN Sylvain, commune de Vesheim.

M. BREIDENSTEIN René, commune de Vilsberg.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires excusés

Mme JACQUEMIN Christelle, M. ZOTT Patrick commune de Dabo.  
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.  
M. BRENOT Roger, commune de Hultehouse.  
M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.  
Mme MENRATH Patrice-Elisabeth, GULLY Odette, PARISOT-BRULEY Sandra M.  
MASSON Didier, commune de Phalsbourg.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote :

M. LANTER Joseph représentant KUCHLY Denis, commune de Hérange.

Membres titulaires ayant reçu procuration d'un titulaire absent :

M. Dany KOCHER ayant reçu procuration de Roger BRENOT, commune de Hultehouse.  
Mme. Josiane SCHNEIDER ayant reçu procuration d'Odette GULLY et M. Jean Pierre KLEIN  
ayant reçu procuration de Patrice Elisabeth MENRATH, commune de Phalsbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

M. VAL Stéphane, commune de Brouviller.  
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.  
M. GIES Raymond, commune de Haselbourg.  
M. EON Yannick, commune de Henridorff.  
M. LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.  
M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.  
M. DREYS Michel, commune de Mittebronn.  
M. BOURGEOIS Pierre, commune de Saint Jean Kourtzerode.  
Mme FLAUSS Bernadette, commune de Vescheim.  
M. WILHELM Georges, commune de Vilsberg.  
M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.  
M. SOULIER André, commune de Wintersbourg.  
M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

Membres du conseil municipal de Zilling.  
Catherine GOSSE, Directrice de la Communauté de Communes

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de votants : 39

Date de convocation : 4 mai 2015.

Date de transmission en Sous-préfecture : 18 mai 2015

Date d'affichage : 18 mai 2015.

## **1. Nomination d'un secrétaire de séance (2015-3-032)**

Le Conseil Communautaire, après délibération, nomme Catherine GOSSE, secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

## **2. Modification du Procès Verbal du conseil du 30 mars 2015 à Danne et Quatre Vents (2015-3-033)**

A la demande de M. Antoine ALLARD et réponse à celui-ci de M. Christian UNTEREINER, proposition est faite à l'assemblée de compléter le point 2.5 du procès-verbal du 30 mars 2015 et le point 7 à la demande de M. Antoine ALLARD.

### **Complément du point 2.5**

#### **Complément d'Antoine ALLARD**

Il souhaite que soit détaillé le montant de 643.70€. Il précise qu'il y a possibilité de prendre un véhicule communautaire pour se rendre aux différentes réunions pour les besoins de la CCPP et souhaite savoir : " quel élu ici présent demande le remboursement des frais engendrés par des déplacements" n'ayant eu aucune réponse contraire, il considère que personne ne fait cette démarche et estime que les indemnités perçues subviennent à ces dépenses et pense que le remboursement pour ces frais de route et de représentation aux réunions nécessitant des déplacements jusqu'au chef-lieu du département n'ont donc pas lieu d'exister.

#### **Complément de Christian UNTEREINER**

Ayant été informé de la demande d'Antoine ALLARD que soit détaillée son intervention portant sur le remboursement des frais, il informe les membres du Conseil que pour sa part, il ne souhaite pas revenir sur les détails de l'échange. Le Conseil avait délibéré, le Cpte -rendu a été rédigé dans l'esprit proposé en début de mandat par le Président Dany KOCHER, à savoir sans verbalisation détaillée ni personnalisée des interventions. Il ne veut en aucun cas réalimenter un échange polémique et se range au vote responsable et souverain des délégués en séance du 30 mars.

### **Complément du point 7**

#### **Complément d'Antoine ALLARD**

« Il précise que l'idée d'un transfert de cette compétence au PETR est possible, car à terme, c'est bien à cet échelon que seront instruites les ADS. »

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

## **2. Finances : Décision modificative (2015-3-034)**

Au regard des montants (dépenses/recettes) confirmés par ERDF au titre du R2 (éclairage public) après le vote du budget primitif, il y a lieu d'ajouter la somme de 8.121 € en dépenses et en recettes. Par conséquent proposition est faite aux conseillers communautaires de délibérer sur la modification budgétaire suivante :

#### *Section de Fonctionnement – dépenses*

Chap 65	658	01	Charges diverses de la gestion courante	+ 8 121,00 €
---------	-----	----	---	--------------

#### *Section de Fonctionnement – recettes*

Chap 75	758	01	Produits divers de la gestion courante	+ 8 121,00 €
---------	-----	----	--	--------------

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

## **3. Développement du Très haut Débit :**

### **3.1. Constitution et adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle (2015-3-035)**

Le 13 mai 2015, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Dany KOCHER, son Président.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire, Catherine GOSSE a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1425-1 et L. 5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Moselle n°94-DRCL/1-096 du 16 décembre 1994 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-DCTAJ/1-014 du 22 mai 2012 attribuant la compétence L 1425-1 à la Communauté de Commune du Pays de Phalsbourg ;

Vu les statuts de la Communauté de Commune du Pays de Phalsbourg et notamment son article 5 Groupe III qui lui confère la compétence communication électroniques ;

Vu la délibération du Conseil Général de la Moselle approuvant la création d'un syndicat mixte ouvert chargé du déploiement numérique très haut débit dénommé « Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle » et validant les modalités de son organisation et de son fonctionnement ;

Considérant que la Communauté de Commune du Pays de Phalsbourg s'est positionnée en faveur de l'adhésion au futur Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle qui regroupera le Département et les établissements publics de coopération intercommunale intéressés, en vue d'exercer les compétences d'établissement et d'exploitation de réseaux de communications électroniques à Très Haut Débit (THD) dans les conditions prévues à l'article L. 1425-1 du CGCT;

Considérant que la Communauté de Commune du Pays de Phalsbourg est autorisée à adhérer à un syndicat mixte, sous réserve de l'accord à la majorité qualifiée de ses communes membres ;

Considérant que le Syndicat sera administré par un comité syndical composé de représentants de ses adhérents ; que conformément aux dispositions statutaires, la communauté doit désigner 1 délégué titulaire pour la représenter ainsi que 1 suppléant ;

Considérant que les modalités de fonctionnement sont explicitées dans les statuts joints en annexe n° 1 au présent rapport. La désignation du Président et la composition du Bureau y sont précisées. Le rôle de chacun est clarifié. La contribution des membres se limite aux nécessités du service et se compose :

- d'une contribution annuelle destinée à couvrir les charges de personnel, d'études et d'administration générale du Syndicat,
- d'une participation forfaitaire pour l'établissement d'un réseau FttH,
- d'une participation pour la réalisation des opérations de montée en débit, le cas échéant,
- et d'une contribution complémentaire dans le cas où :
  - o l'ensemble des recettes précitées ne suffirait pas à couvrir la totalité des dépenses,
  - o la reprise d'un réseau de communications électroniques impacte le budget du Syndicat,

## **DELIBERE :**

Le Conseil Communautaire :

ARTICLE 1 : APPROUVE la création d'un syndicat mixte ouvert chargé du déploiement numérique très haut débit dénommé « Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle ». Le Syndicat est composé :

- o du Département de la Moselle,
- o des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques et dont la liste provisoire figure en annexe des statuts ;

ARTICLE 2 : APPROUVE les modalités d'organisation et de fonctionnement du Syndicat telles que fixées par les statuts, ci-joints en en annexe n°1 au présent rapport ;

ARTICLE 3 : DESIGNER le délégué titulaire à ce syndicat au nombre de 1, ci-après nommé :

- Monsieur Eric WEBER
- ainsi que le délégué suppléant, ci-après nommé :
- Monsieur Jean Pierre KLEIN

ARTICLE 4 : DEMANDE au Préfet de la Moselle de bien vouloir arrêter la création du Syndicat et de ses statuts conformément au projet qui lui est soumis et au regard des délibérations des différents adhérents « fondateurs » ;

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à bulletin secret

Pour	38
Contre	0
Blanc	1

### ***3.2. Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle (2015-3-036)***

Les statuts du Syndicat Mixte prévoient que la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg dispose de 1 siège. Par conséquent, l'Assemblée Communautaire doit élire 2 représentants (1 titulaire + 1 suppléants) de l'EPCI au sein de ce Syndicat Mixte. Après avoir rappelé les compétences du Syndicat Mixte, M. Le Président procède successivement aux élections des représentants.

A l'issue du vote, le résultat pour l'élection du représentant titulaire est le suivant :

Nombre de Candidat	Nom du Candidat	Nombre de votants	Bulletins dans l'urne	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	Elu au
1	Eric WEBER	39	39	36	20	36	1 <sup>er</sup> tour

A l'issue du vote, le résultat pour l'élection du représentant suppléant :

Nombre de Candidat	Nom du Candidat	Nombre de votants	Bulletins dans l'urne	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	Elu au
1	Jean-Pierre KLEIN	39	39	38	20	38	1 <sup>er</sup> tour

### **4. Convention de mise à disposition d'agents de la ville vers la Communauté de Communes pour la gestion de la banque de matériel (2015-3-037)**

Afin de pourvoir au remplacement de M. André Rouschmeyer dont la mission était de gérer la banque intercommunale de matériel et d'effectuer le portage de repas durant les congés de Mme Sonia Klein, il est proposé aux conseillers communautaires de passer une convention de mise à disposition de service avec la commune de Phalsbourg. Le projet de convention est joint au présent ordre du jour.

Après présentation,  
Après débat, Adopté à l'unanimité.

### **5. Divers**

M. Régis IDOUX informe les élus que les relations avec les exploitants du bâtiment agro touristique ne se sont pas améliorées : plus aucun contact, interventions infructueuses d'huissier, pas de liquidation ou de redressement judiciaire en cours, non-paiement des loyers de mars, avril et mai. Au vu du comportement du couple Destouches, une réflexion est engagée sur la reprise de ce bâtiment par un autre exploitant dans l'hypothèse d'un départ des Destouches : 2 candidats ont présenté un dossier.

Le Président dresse l'état d'avancée des travaux, quasi terminés, sur les maisons éclusières n°2 et n°4. Les travaux d'installation d'une cuisine à la maison éclusière n°2 seront achevés début juin et le gîte de pêche situé à la 4 sera ouvert dès le 1 juillet 2015.

Il poursuit avec le Plan Incliné ouvert depuis le 2 mai : très faible fréquentation en raison du bac qui ne fonctionne pas encore, très peu de recettes, équilibre économique compromis malgré une baisse de la masse salariale. Constat de 100 visiteurs/ jours alors que 400 sont nécessaires à l'équilibre économique.

Il termine la séance en abordant la réforme intercommunale dont la mise en œuvre sur l'arrondissement aboutirait à 1 ou 2 structures selon les 3 scénarii suivants :

- 2 Communautés de Communes ayant pour périmètre les cantons
- 2 Communautés de Communes avec (Sarrebourog, les Etangs, le Stock, les 2 Sarres) et (Phalsbourg et Bièvre)
- 1 seule structure : soit une Communauté de Communes ou une Communauté d'Agglomération regroupant ainsi 102 communes

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président, clôt la séance à 20 h 30, remercie l'équipe municipale de Zilling et invite les élus à partager le verre de l'amitié.